
**Emanuelli, Claude. *Droit international public, Contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne.* Montréal :
2e Édition, Wilson et Lafleur, La Collection Bleue, 2004.**

Les enjeux des changements climatiques et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto se retrouvent directement interpellés par la dimension juridique de la mondialisation et cet ouvrage analyse le droit international public dans une perspective canadienne. Un chapitre traite de manière plus spécifique de la protection internationale de l'environnement et témoigne de cette réalité nouvelle en droit international. Il démontre l'importance que l'on doit accorder à ce corpus de droit, jeune et très complexe, et ce, autant à l'intérieur des régimes juridiques des États que sur la scène mondiale.

Une première section aborde l'objet de la réglementation internationale de l'environnement en proposant des pistes pour définir l'environnement, mais également le droit de l'environnement.

La deuxième section met l'accent sur le champ d'application de la réglementation internationale qui se scinde en deux approches; sectorielle et globale. Cela permet aux lecteurs de prendre la mesure de la complexité du droit de l'environnement et de mesurer le cheminement de ce droit à l'intérieur du phénomène de la mondialisation et plus spécifiquement à l'intérieur des différents mécanismes qui caractérisent la pluralité de ce phénomène. Depuis plusieurs années, ces deux approches se chevauchent à l'intérieur des sources de droit (convention, protocole, résolution, déclaration).

Enfin, la troisième section traite des différentes sources de la réglementation ainsi que des normes relatives à la protection de l'environnement. Les normes dotées d'un effet contraignant concernent davantage la protection sectorielle de l'environnement, tandis que celles qui visent une protection globale de l'environnement sont essentiellement incitatives.

Sophie Morin, M.A.
Relations internationales